

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 22

Représentés : 8

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 21/11/2023

Date d'affichage : 21/11/2023

de la commune de COGOLIN Séance du lundi 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-sept novembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Audrey TROIN - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Corinne VERNEUIL - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Florian VYERS - Mireille ESCARRAT - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Julie LEPLAIDEUR -

POUVOIRS :

Gilbert UVERNET	à	Patricia PENCHENAT
Patrick GARNIER	à	Audrey TROIN
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Christiane LARDAT
Christelle TAXI	à	Sonia BRASSEUR
Olivier COURCHET	à	Isabelle FARNET-RISSO
Patrick HERMIER	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Philippe CHILARD
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTS :

Jean-Paul MOREL - Audrey MICHEL - Kathia PIETTE -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La ville de Cogolin propose dans le cadre des activités mises en place par la base nautique municipale, la découverte, l'initiation et le perfectionnement sur différents supports nautiques (dériveurs, planche à voile, catamaran, sup-paddle, kayak) pour tout public, de l'enseignement en compétition et d'animations de loisirs nautique pour tous.

N° 2023/11/27-32

TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE - AJOUT DE TARIFS

N° 2023/11/27-32**TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE – AJOUT DE TARIFS**

Cet établissement fonctionne, toute l'année, à l'exception des vacances de Noël, du lundi au samedi (suivant la période), y compris pendant la saison estivale (juillet, août) selon un calendrier précis.

La base nautique est affiliée à la fédération française de voile (FFV). Les adhérents de la base nautique ont la possibilité d'acquérir la licence de la FFV, celle-ci leur permet notamment de participer aux compétitions. Les prix des licences sont approuvés en conseil des ligues et bureau exécutif de la FFV.

La fédération française de voile permettant aux nouveaux inscrits de profiter de trois mois avant la saison effective, le conseil municipal avait, par délibération du 26 septembre 2023, fixé les tarifs des licences 2023/2024 comme suit :

Licence club adulte : 68 € (dont primo),
Licence club jeune : 32 € (dont primo).

Il convient à présent d'actualiser les tarifs des autres licences et passeports.

Il est donc proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs du prix des licences comme suit :

- Passeport Voile / Passeport Voile Régionalisé : 13,5 € (au lieu de 12 €)
- Licence Temporaire 1 jour : 19 € (au lieu de 16 €)
- Licence Temporaire 4 jours : 34 € (au lieu de 31 €)
- Pass FFVoile : 5 € (au lieu de 4 €)

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

FIXE les tarifs, comme exposés ci-dessus,

DIT que ceux-ci seront actualisés automatiquement chaque année en fonction de la décision de la ligue,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr